Règlement du CONCOURS DE NOUVELLES Plum'eaux 2021

Préambule – Depuis des décennies, les zones humides ont été dégradées ou détruites pour éliminer des milieux « insalubres », contrôler les inondations, construire, cultiver…. Pourtant ces milieux fournissent des biens précieux et rendent de nombreux services : épuration de l'eau, stockage de l'eau l'hiver et atténuation des crues, restitution de l'eau l'été et diminution des assecs, … Après avoir rejeté ou oublié l'intérêt de ces milieux depuis le 19ème siècle, on redécouvre leurs richesses depuis quelques décennies. Ce concours de nouvelles s'inscrit dans le cadre de la journée mondiale des zones humides qui commémore la signature de la Convention sur les zones humides, le 2 février 1971 (RAMSAR). En la signant, la France s'est engagée à préserver les zones humides sur son territoire.

*La nouvelle est un **récit court,** écrit en prose. En règle générale, les **personnages** d'une nouvelle sont peu nombreux et brièvement décrits. Son **action** est assez simple mais construite de façon à ménager un effet de surprise au dénouement.*

Article 1 – *catégories ouvertes :* Le concours est gratuit et ouvert à tous à partir de 16 ans.

Article 2 – *sujet :*
La nouvelle s'appuiera sur le thème de la journée mondiale des zones humides 2021, **« l'eau, les zones humides et la vie »**, dans le genre laissé au libre choix de l'auteur (SF, Fantasy, Policier...)

Article 3 – *présentation pratique de la nouvelle :*
Le texte sera **imprimé**, format **A4**, recto seulement, marges **2,5**, interligne **1,5**, police **12** et caractère **Times New Roman**, agrafé et paginé.

Aucun manuscrit ne sera accepté.
Le texte ne devra pas dépasser 6.000 signes (espaces compris) (Le nombre de signe devra figurer à la fin du texte) et doit être écrit en français.

Les nouvelles ne respectant pas ces normes seront éliminées d'emblée.

Afin de préserver l'anonymat, **aucune mention d'auteur**, **aucun signe distinctif**, ne devra apparaître sur la nouvelle. Une enveloppe fermée, sur laquelle **le titre de la nouvelle** sera seul noté, sera jointe à l'envoi. Cette enveloppe contiendra le nom de l'auteur, son adresse complète, son numéro de téléphone et son adresse e-mail.

Article 4 – *expédition :*
Les nouvelles seront adressées soit :

- par courrier postal, dans une enveloppe de format A4 suffisamment affranchie, sans aucun autre document que ceux demandés ci-dessus (pas de lettre d'accompagnement) exclusivement à :

Pierre PIGEON
Médiathèque Jean-Michel Bollé
6 rue Joseph Lamour de Caslou

35600 REDON

- déposées à la Médiathèque.

Dans tous les cas, une version numérique sera **remise par courriel au format .doc ou .odt à l'adresse : p.pigeon@redon-agglomeration.bzh.**

Article 5 - *date limite d'envoi* (cachet de la poste faisant foi) : **le 31 octobre 2021**

Article 6 – *restitution des nouvelles* : Les envois ne seront pas retournés aux auteurs. Seuls les lauréats seront avertis individuellement des résultats.

Article 7 – *sélection des textes :* Les membres du jury et les organisateurs ne sont pas admis à concourir. Les participants garantissent les organisateurs contre tout recours pour plagiat. Les textes jugés diffamatoires seront exclus. Chaque candidat ne peut participer qu'avec une seule nouvelle.

Article 8 – *détermination des lauréats :* Les nouvelles seront évaluées sur leur conformité au thème imposé, ainsi que sur leur qualité littéraire. Les décisions du jury sont souveraines et n'ont pas à être justifiées. Les résultats seront annoncés en **février 2022.**

Article 9 – *les prix :* 1er Prix : Des chèques culture d'un montant total de 100€
2e prix : Des chèques culture d'un montant total de 80€
3e prix : Des chèques culture d'un montant total de 60 €

Article 10 – *modification du règlement :* Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement ou d'annuler le concours.

Article 11 – *acceptation du règlement :* Le seul fait de participer implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.